



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

## Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-huit mars deux mil vingt-quatre.

Présents : **16**

Excusés : **10**

Pouvoirs : **10**

## **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Claudine DE RIVAS, Jean-Claude METHEL, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

## **Excusés avec pouvoir :**

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE  
Monsieur Stéphane MARLOT a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC  
Madame Mireille GOYET a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT  
Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Franck SULTAN  
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO  
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Sophie LAMBERT  
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI  
Monsieur Denis BARROERO a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL  
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

## **Absents :**

Julien DETREZ  
Béatrice ALIPHAT  
Roger BERNET

**Secrétaire de séance : Madame Christelle PAKULIC**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

**DCM N°2024-32 : Urbanisme - Aménagement – Demande d’aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif Aide à l’Embellissement des Façades et Paysages de Provence**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le département propose une nouvelle aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi les communes qui décident d’accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d’une subvention de 70% du montant de l’aide accordée. Cette aide doit s’inscrire dans un cadre réglementaire départemental défini avec le Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement des Bouches-du-Rhône de Bouches-du-Rhône et représenter pour le particulier un montant minimum de 50% du montant des travaux dans la limite d’un coût plafond au m<sup>2</sup> (200€/m<sup>2</sup> pouvant être porté à 300€/m<sup>2</sup> selon la complexité technique de la rénovation).

Par délibération du 23 septembre 2019 la commune de Saint Mitre les Remparts a approuvé son adhésion au dispositif départemental d’aide à la rénovation des façades en centre-ville et adopté le règlement d’attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses modalités d’intervention.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2024, la commune a été saisie pour le ravalement d’un immeuble correspondant à une demande de subvention d’un montant total de 10 201 €.

Ce dossier a été jugé complet et recevable par le comité technique qui s’est réuni en mairie le 2 avril 2024.

Le détail du dossier et de la subvention figure en annexe 1 du présent rapport.

Le versement de la subvention par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l’équipe opérationnelle compétente, à la présentation de l’autorisation administrative et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

Monsieur le Maire propose à l’Assemblée l’attribution de la subvention sollicitée.

**L'exposé de Monsieur le Maire entendu,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la Délibération N°2019/48 en date du 23/09/2019 ;

**Considérant** que le dossier de subvention a été déclaré complet et recevable ;



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

**Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,**

**AUTORISE** l'attribution de la subvention au propriétaire privé de la parcelle AW40 jointe en annexe 1, pour un montant de 10 201 €,

**PRÉCISE** que dans le cas où le montant des factures acquittées et validées par l'architecte conseil seraient inférieures aux devis présentés, il sera fait application du taux de 50% ou 70% à ce montant pour redéfinir le montant définitif de la subvention,

**SOLLICITE** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de 7 141 € au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande,

**DIT** que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

La secrétaire de séance,  
Christelle PAKULIC

Le Maire,  
Vincent Goyet

